

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 16051 Numéro SIREN : 439 595 521 Nom ou dénomination : A LA BONNE VIANDE

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2020 sous le numéro de dépôt 62884



20200628842017

DATE DEPOT : 26/08/2020

N° DE DEPOT : 62884

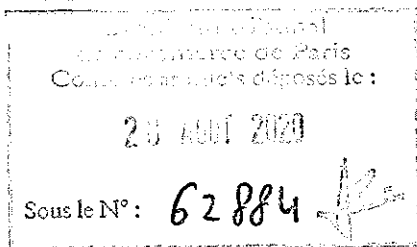
N° GESTION : 2001B16051

N° SIREN : 439595521

DENOMINATION : A LA BONNE VIANDE

ADRESSE : 69 R DE LA POMPE 75116 PARIS

MILLESIME : 2017



A LA BONNE VIANDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 418.860 euros
Siège social : 69, rue de la Pompe
75116 PARIS
B 411 290 992 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.800,96 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 19.800,96 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 19.800,96 euros
- Solde du report à nouveau, soit 375.246.23 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme,
Patrick DUPONT

A LA BONNE VIANDE
Société à responsabilité limitée au capital de 418 860 Euros
Siège social : 69, Rue de la Pompe
75116 PARIS
RCS PARIS 411 290 992

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit
Le trente juin,
À quatorze heures,

L'Associé Unique s'est réuni au siège social de la Société au 69, Rue de la Pompe 75116 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'Associé Unique présent.

Monsieur Patrick DUPONT préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Est présent Monsieur Patrick DUPONT, propriétaire de vingt mille neuf cent quarante-trois (20.943) parts sociales.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que tous les associés représentant les vingt mille neuf cent quarante-trois (20.943) parts sociales composant le Capital Social sont présents ou régulièrement représentés ; en conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *Les copies des lettres de convocation,*
- *La feuille de présence,*
- *Le rapport de la gérance,*
- *Le texte des projets de résolutions,*
- *Les comptes annuels au 31 décembre 2017.*

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée leur donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat,*
- *Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Ratification de la rémunération de la gérance pour l'exercice clos,*
- *Ratification de la rémunération de la gérance pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018,*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Puis le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.800,96 Euros de la manière suivante :

- Au compte « Report à Nouveau » : 19.800,96 Euros, qui s'élève ainsi à 375.246,23 euros,

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société seraient de 835.993 Euros.

Rappel des dividendes distribués,

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer à la gérance une enveloppe de rémunération de cent mille euros à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les associés, décident, que tous les frais exposés par eux-mêmes dans l'intérêt de la société, et décide que l'intégralité des charges et cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives appliquées à la rémunération du gérant sont prises en charge par la société, comme par le passé et leur sont remboursés sur présentation de justificatifs ; et, que les frais kilométriques leur sont remboursés selon le barème de l'Administration fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice pour un montant de 88.500 euros (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros).

Les associés, décident, que tous les frais exposés par eux-mêmes dans l'intérêt de la société, et décide que l'intégralité des charges et cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives appliquées à la rémunération du gérant sont prises en charge par la société, comme par le passé et leur sont remboursés sur présentation de justificatifs ; et, que les frais kilométriques leur sont remboursés selon le barème de l'Administration fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents ainsi que les mandataires des associés représentés.

A LA BONNE VIANDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 418.860 euros
Siège social : 69, rue de la Pompe
75116 PARIS
B 411 290 992 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE

Au cours de l'exercice 2017, l'activité de la société s'est maintenue.

La maîtrise des frais généraux, ainsi qu'une amélioration des marges ont permis de dégager un résultat d'exploitation positif.

Au cours de l'année 2017, la société n'a pas connu de faits marquants.

A l'exception des faits précédemment exposés, l'activité structurelle de la société n'a pas évolué.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont de poursuivre l'effort mené en maintenant la marge afin de dégager un résultat net positif, ainsi que de consolider les capitaux propres.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société a maintenu son activité.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1.396.201 euros contre 1.388.050 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.400.458 euros contre 1.392.957 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.378.053 euros contre 1.351.831 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 22.405 euros contre 41.126 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 327.712 euros contre 286.748 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 123.628 euros contre 113.588 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 6 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (3.115) euros contre (5.185) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 19.289 euros contre 35.941 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 3.384 euros contre (3.205) euros au titre de l'exercice précédent de l'impôt sur les bénéfices de 2.872 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 19.800,96 euros contre un bénéfice de 27.539 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.067.533 euros contre 1.092.576 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.800,96 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 19.800,96 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 19.800,96 euros
- Solde du report à nouveau, soit 375.246,23 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 88.500 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris
Le 14 mai 2018

Patrick DUPONT



A LA BONNE VIANDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 418.860 euros
Siège social : 69, rue de la Pompe
75116 PARIS
B 411 290 992 RCS PARIS

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 19.800,96 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.800,96 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 19.800,96 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 19.800,96 euros
- Solde du report à nouveau, soit 375.246,23 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RESOLUTION - FIXATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de modifier de la façon suivante la rémunération du Gérant :

L'enveloppe de rémunération de la gérance est fixée à cent mille euros.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non-salariés) et que les cotisations sociales y afférentes sont prises en charge par la Société.

CINQUIÈME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 88.500 euros.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non-salariés) et que les cotisations sociales y afférentes sont prises en charge par la Société.

SIXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

A LA BONNE VIANDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 418.860 euros
Siège social : 69, rue de la Pompe
75116 PARIS
B 411 290 992 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL

**DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Gérants ou associés.

PREMIERE PARTIE

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce.

DEUXIEME PARTIE

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES
COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	620 925		620 925	620 925	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	71 890	68 843	3 047	2 177	870 39.95
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	264 731	122 679	142 052	167 533	25 481- 15.21
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	6 833		6 833	6 833	
	Total II	964 379	191 523	772 857	797 468	24 611- 3.09
	Stocks et en cours					
Comptes de Régularisation	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis	1 250		1 250	916	334 36.46
	Marchandises	3 380		3 380	9 330	5 950- 63.77
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 008		1 008		1 008
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	34 617		34 617	11 535	23 082 200.11
	Autres créances	28 094		28 094	9 837	18 257 185.60
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	220 205		220 205	263 235	43 030- 16.35
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 122		6 122	256	5 867 NS
	Total III	294 676		294 676	295 108	432- 0.15
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 259 056	191 523	1 067 533	1 092 576	25 043- 2.29

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 418 860 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	418 860	418 860		
	Réserves				
	Réserve légale	41 887	41 887		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	355 445	327 907	27 539	8.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 801	27 539	7 738-	28.10
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	835 993	816 192	19 801	2.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	96 693	133 636	36 943-	27.64
	Concours bancaires courants	21		21	
	Emprunts et dettes financières diverses	488	642	155-	24.08
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 631	64 136	9 494	14.80
	Dettes fiscales et sociales	60 709	77 970	17 261-	22.14
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	231 540	276 384	44 844-	16.23
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 067 533	1 092 576	25 043-	2.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

172 294

179 692

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 067 533.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 396 201.36 Euros et dégageant un bénéfice de 19 800.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas eu connaissance de faits caractéristiques au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 618 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 16 618 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	16 618
Total	16 618

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 20 925		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	69 381		2 509
Installations générales agencements aménagements divers	255 194		
Matériel de transport	2 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 797		750
TOTAL	333 363		3 259
Prêts, autres immobilisations financières	6 833		
TOTAL	6 833		
TOTAL GENERAL	961 120		3 259

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			620 925	620 925
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			71 890	71 890
Installations générales agencements aménagements divers			255 194	255 194
Matériel de transport			2 990	2 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 547	6 547
TOTAL			336 621	336 621
Prêts, autres immobilisations financières			6 833	6 833
TOTAL			6 833	6 833
TOTAL GENERAL			964 379	964 379

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 204	1 639		68 843
Installations générales agencements aménagements divers	88 642	25 587		114 229
Matériel de transport	2 009	598		2 607
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 797	46		5 843
TOTAL	163 653	27 870		191 523
TOTAL GENERAL	163 653	27 870		191 523

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 639				
Instal. générales agenc. aménag. divers	25 587				
Matériel de transport	598				
Matériel de bureau informatique mobilier	46				
TOTAL	27 870				
TOTAL GENERAL	27 870				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 833	0	6 833
Autres créances clients	34 617	34 617	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 862	3 862	
Impôts sur les bénéfices	13 746	13 746	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 336	9 336	
Débiteurs divers	1 150	1 150	
Charges constatées d'avance	6 122	6 122	
TOTAL	75 666	68 833	6 833

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	21	21		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	96 693	37 934	58 758	
Fournisseurs et comptes rattachés	73 631	73 631		
Personnel et comptes rattachés	33 871	33 871		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 599	18 599		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 239	2 239		
Autres impôts taxes et assimilés	6 000	6 000		
Groupe et associés	488	0	488	
TOTAL	231 540	172 294	59 246	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 943			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	20.0000	20 943			20 943

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	620 925			620 925	
Total	620 925			620 925	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Fonds commercial	620 925	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 474
Total	4 474

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 736
Dettes fiscales et sociales	26 180
Total	41 937

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 122
Total	6 122

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			13 014		13 014
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			10 023		10 023
- dotations de l'exercice			2 991		2 991
Total			13 014		13 014
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			10 023		10 023
- exercice			2 991		2 991
Total			13 014		13 014
Montant en charge sur l'exercice			2 991		2 991

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation de tiers	3 604	7718
Total	3 604	
Charges exceptionnelles		
- Régularisation de tiers	186	6718
Total	186	